



DEPARTEMENT : Maine-&-Loire	REPUBLIQUE FRANCAISE	ARRONDISSEMENT : Segré-en-Anjou-Bleu
CANTON : Chalonnes-sur-Loire	Liberté – Egalité - Fraternité	COMMUNE : SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

<p><u>Nombre de Conseillers</u> - en exercice : 15</p> <p>- présents : 13 - ayant donné pouvoir : 2 - quorum : 6 - nombre de votants : 15</p> <p><u>Date de convocation</u> : Le 25 novembre 2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame la Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie GUICHARD, Maire.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS</u> : Virginie GUICHARD, Maire, Emmanuel CHARLES, 1^e adjoint, Chantal MAHOT, 2^e adjointe, Charly LAGRILLE, 3^e adjoint, Hélène GILLET-COCHELIN, 4^e adjointe, Nelly GUERIN, Yannick CAILLAUD, Christophe LE FRANC, Valérie DUBRAY, Sandrine LENOGUE, Cédric DAVENET, Jessica CHEVRIER-LEBRUN, Valentin OUVRARD, Conseillers Municipaux.</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET/OU REPRESENTES</u> : Matthieu BENARD (ayant donné pouvoir à Hélène GILLET-COCHELIN), Jean Pierre LABBE (ayant donné pouvoir à Charly LAGRILLE).</p>
---	--

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil à 20h05. Constatant le quorum, elle aborde les points prévus à l'ordre du jour. Yannick CAILLAUD est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire propose de faire un tour de table afin que chaque élu puisse se présenter à Lolita VERON, stagiaire universitaire en licence professionnelle Métier des Administrations des Collectivités Territoriales, qui intègre le service administratif de la mairie durant 15 semaines sur l'année scolaire 2021-2022.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 octobre 2021

Après en avoir délibéré, aucune observation n'étant formulée, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2021.

Point 2 – Chambre d'agriculture : bilan de l'accompagnement réalisé pour la restauration scolaire et point sur le projet de self.

Intervention de Simon GALLAND : Conseiller Territoire à la Direction proximité de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire

L'accompagnement de la chambre d'agriculture a été axé sur 2 projets :

- Organisation et aménagement du restaurant scolaire :
 - o Audit organisationnel du restaurant
 - o Accompagnement pour la demande de subvention plan de relance
 - o Visites d'autres restaurants scolaires
- Outil de suivi des approvisionnements :
 - o Définition des besoins
 - o Benchmark des solutions du marché
 - o Comparatif entre les solutions
 - o Conception d'un outil Excel « sur mesure »

Arrivée de Cédric DAVENET à 20h25.

Simon Galland souligne que la commune est déjà bien engagée dans la démarche qualitative de la restauration scolaire en comparaison avec d'autres communes ayant bénéficié d'un accompagnement de la part de la chambre d'agriculture.

Approvisionnement dans le respect de la loi Egalim :

Le projet de la municipalité est de mettre en œuvre les principales mesures et obligations de la loi Egalim :



La démarche d'approvisionnement de produits qualitatifs et locaux est déjà engagée depuis plusieurs années à Saint-Augustin-des-Bois. Même si le local n'est pas valorisé dans la loi Egalim, exception faite du local labellisé, la municipalité souhaite continuer dans cette démarche d'approvisionnement local. A noter que, conscients des objectifs des collectivités, les producteurs locaux y sont attentifs et tendent à se labelliser afin de continuer à travailler avec les collectivités avec les objectifs de la loi Egalim qui s'imposent à elles.

Projet de self :

La mise en place d'un self vise plusieurs objectifs, notamment la réduction du gaspillage facilitée du fait que les enfants pourront choisir eux même leur quantité de nourriture. A noter que la cuisinière y est déjà attentive et procède régulièrement à des pesées de déchets.

En septembre 2021, deux visites en présence d'agents et d'élues ont été programmées sur des sites où le self est déjà mis en place. Ces visites ont permis d'affiner les besoins et caractéristiques du self adapté pour le restaurant scolaire communal.

Plusieurs devis ont été demandés et sont en attente de réception.

Dans le cadre du plan de relance en faveur de certaines cantines scolaires visant à soutenir des petites communes souhaitant s'engager dans une démarche durable et développer l'approvisionnement en produits locaux de qualité, une aide financière du programme France Relance a été sollicitée avec l'appui de la chambre d'agriculture. Cette demande de subvention a été accordée le 9 novembre 2021 à hauteur de 12 366 €, soit le plafond maximum pour la commune.

L'installation du self est envisagée lors des vacances d'avril 2022.

Christophe Le Franc s'interroge sur l'accompagnement qui sera mis en place afin de veiller à ce que les enfants, notamment les plus jeunes, se servent en quantité suffisante. Il est expliqué que l'équipe enfance veillera au bon déroulement des services de restauration et sera attentive à l'accompagnement des enfants. A noter que les maternels continueront à être servis à table comme actuellement.

Une communication envers les familles est à prévoir sur la présentation et l'organisation du self. Il pourrait être envisagé de faire une porte ouverte en présence de certains producteurs locaux.

Outil de gestion :

La cuisinière a la charge du suivi administratif de l'approvisionnement : historique des commandes, validation des factures, calcul du coût moyen élève... L'outil de gestion actuel n'est pas optimum.

Un nouvel outil est souhaitable pour faciliter la saisie des données et leurs analyses, permettre un suivi plus aisé découlant sur des statistiques facilitant la communication sur l'aspect qualitatif du restaurant scolaire.

A la suite d'une analyse de différents progiciels démarchés, la solution retenue est celle de la conception d'un outil Excel « sur mesure » par la chambre d'agriculture.

Point 3 : ALTER Lotissement Clos du Verger : Approbation du CRAC au 31-12-2020 et état d'avancement de la tranche 2 du lotissement

Rapporteur : Emmanuel CHARLES

Conformément au traité de concession d'aménagement signé en date du 19 juillet 2012 entre la commune de Saint-Augustin-des-Bois et la société ALTER, l'aménageur doit fournir à la collectivité chaque année un compte rendu d'activités comportant :

- L'avancement de l'opération en termes physiques et financiers pour un suivi en toute transparence du déroulement de l'opération,
- Le bilan prévisionnel actualisé au 31/12/2020 faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses, et d'autre part, l'échéancier prévisionnel des recettes et dépenses à venir,
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier prévisionnel des recettes et des dépenses restant à réaliser.

Ce document doit être soumis au vote du Conseil Municipal, conformément à l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme.

Le CRAC a été transmis aux membres du Conseil en amont de la séance.

Le traité de concession s'arrête en 2025, Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la prolongation de celui-ci se fera selon la vitesse des ventes.

☞ Délibération

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité par 15 voix pour :

- **Le Compte-Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) présenté par ALTER au 31 décembre 2020 ;**
- **Le bilan prévisionnel révisé qui porte les dépenses et les recettes de l'opération à 2 494 000 € HT, sans participation de la collectivité.**
- **Les tableaux des cessions et acquisitions de l'année 2020.**

Point 4 : Tarifs communaux et tarifs des services périscolaires

Rapporteuse : Hélène GILLET-COCHELIN

Vu la délibération n° 2019-03-04-04 du 4 mars 2019 approuvant les tarifs communaux applicables à compter de 2019,

Vu la délibération n° 2021-01-25-01 du 25 janvier 2021 approuvant les tarifs périscolaires applicables à compter du 1^{er} février 2021,

Considérant que l'indice des prix à la consommation publié le 16 novembre 2021 par l'INSEE confirme un taux d'inflation à 2.6% en octobre 2021, il est proposé d'appliquer ce taux d'inflation sur l'ensemble des tarifs communaux et des services périscolaires.

La variation ne s'applique pas sur la tarification sociale des repas à 1,00 €.

Les tarifs communaux et de location de salles sont calculés selon le règle des arrondis au chiffre entier le plus proche.

Madame la Maire rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs communaux depuis 2016.

Une refonte a eu lieu en février 2021 pour les tarifs périscolaires avec intégration de nouveaux quotients familiaux et la tarification sociale des repas à 1 €.

Madame la Maire évoque la possibilité de procéder chaque année à une revalorisation des tarifs en fonction des taux d'inflation.

Elle propose un tour de table sur l'évolution des tarifs. Plusieurs élus estiment que ces augmentations sont cohérentes. Il est rappelé que certaines dépenses des foyers sont en augmentation mais qu'un certain nombre de foyers n'ont plus de dépenses liées aux impôts locaux. Chantal Mahot estime qu'il est préférable d'appliquer des augmentations régulières et progressives plutôt qu'une forte hausse en une seule fois.

☞ Délibération

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité par 15 voix pour, d'approuver les tarifs communaux et périscolaires mentionnés ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2022 :

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES		
Prestations	Tarifs 2021	Nouveaux tarifs à compter du 01/01/2022
Restauration scolaire	par repas	Varition de +2,6%
Repas Maternelle & Élémentaire		
QF 0000-0336	1,00 €	1,00 €
QF 0337-0700	1,00 €	1,00 €
QF 0701-1100	3,30 €	3,39 €
QF 1101-1500	3,50 €	3,59 €
QF 1501-2000	3,70 €	3,80 €
QF 2000 et +	3,90 €	4,00 €
QF inconnus	4,10 €	4,21 €
Repas personnel & ALSH (base Urssaf avantage en nature)	4,65 €	4,95 €
Repas Adulte	5,95 €	6,10 €
Non-inscrit ou absence injustifiée (ajouté au coût du repas)	+ 1,50 €	+ 1,54 €
Accueil périscolaire	par 1/4 heure	Varition de +2,6%
QF 0000-0336	0,26 €	0,27 €
QF 0337-0700	0,32 €	0,33 €
QF 0701-1100	0,39 €	0,40 €
QF 1101-1500	0,45 €	0,46 €
QF 1501-2000	0,53 €	0,54 €
QF 2000 et +	0,58 €	0,60 €
QF inconnus	0,65 €	0,67 €
Goûter	0,60 €	0,62 €
Pénalité après 19h (forfaitaire)	5,00 €	5,13 €
Non-inscrit ou absence injustifiée (forfaitaire par prestation)	+ 0,60 €	+ 0,62 €
TAP	à la séance	Varition de +2,6%
QF 0000-0336	0,71 €	0,73 €
QF 0337-0700	0,77 €	0,79 €
QF 0701-1100	0,83 €	0,85 €
QF 1101-1500	0,89 €	0,91 €
QF 1501-2000	0,95 €	0,97 €
QF 2000 et +	1,00 €	1,03 €
QF inconnus	1,10 €	1,13 €
Non-inscrit ou absence injustifiée (forfaitaire par prestation)	+ 0,60 €	+ 0,62 €

TARIFS COMMUNAUX		
Prestations	Tarifs 2019	Nouveaux tarifs à compter du 01/01/2022
Cimetière		
		Variation de +2,6%
concession - 30 ans	125,00 €	128 €
concession - 50 ans	230,00 €	236 €
cavurne - 15 ans	300,00 €	308 €
cavurne - 30 ans	500,00 €	513 €
dispersion des cendres	50,00 €	51 €
utilisation caveau provisoire (0-15 jours)	- €	- €
utilisation caveau provisoire (15-30 jours)	5,00 €	5 €
utilisation caveau provisoire (1 mois et plus)	10,00 €	10 €
Chenil		
		Variation de +2,6%
capture et identification	20,00 €	21 €
gardienage par jour	5,00 €	5 €
Matériel		
Bancs (prêt gratuit - caution 50 €)	caution 50,00 €	caution 50,00 €
Gobelets (prêt gratuit - Facturation 1€ si non restitué)	1,00 €	1,00 €

LOCATION DE SALLES										
Prestations	Tarifs 2016					Nouveaux tarifs à compter du 01/01/2022				
Location Centre Polyvalent										
						Variation de +2,6%				
TARIFS PUBLIC	soirée en semaine (réunion, expo...)	1 jour		2 jours		soirée en semaine (réunion, expo...)	1 jour		2 jours	
	sans cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine
salle 1 (60 pers)	75,00 €	150,00 €	250,00 €	200,00 €	300,00 €	77 €	154 €	257 €	205 €	308 €
salle 2 (70/80 pers)	100,00 €	200,00 €	/	250,00 €	/	103 €	205 €	/	257 €	/
salle 3 (60 p. hors parquet)	/	250,00 €	/	350,00 €	/	/	257 €	/	359 €	/
salles 1-2	150,00 €	300,00 €	400,00 €	450,00 €	550,00 €	154 €	308 €	410 €	462 €	564 €
salles 1-2-3	/	450,00 €	550,00 €	600,00 €	700,00 €	/	462 €	564 €	616 €	718 €
TARIFS AUGUSTINOIS (-20%)	soirée en semaine (réunion, expo...)	1 jour		2 jours		soirée en semaine (réunion, expo...)	1 jour		2 jours	
	sans cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine
salle 1 (60 pers)	60,00 €	120,00 €	200,00 €	160,00 €	240,00 €	62 €	123 €	205 €	164 €	246 €
salle 2 (70/80 pers)	80,00 €	160,00 €	/	200,00 €	/	82 €	164 €	/	205 €	/
salle 3 (60 p. hors parquet)	/	200,00 €	/	280,00 €	/	/	205 €	/	287 €	/
salles 1-2	120,00 €	240,00 €	320,00 €	360,00 €	440,00 €	123 €	246 €	328 €	369 €	451 €
salles 1-2-3	/	360,00 €	440,00 €	480,00 €	560,00 €	/	369 €	451 €	492 €	575 €
Location Maison Commune des Loisirs										
	Réunion salle Rez-de-Chaussée					Réunion salle Rez-de-Chaussée				
MCL (gratuité pour les associations)	50,00 €					51 €				

Point 5 : Régularisation emprise du trottoir rue de Saint Germain, parcelles A1719 et A1720

Rapporteur : Emmanuel CHARLES

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser l'emprise du trottoir Rue de Saint Germain appartenant aux Consorts FRIBAULT;

Considérant que la vente du terrain se fera à un euro symbolique;

Considérant que les frais de notaires s'élèveront à 250 euros au frais de l'acquéreur ;

Considérant les parcelles A179 et A1720 concernées par l'opération ;

☞ Délibération

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité par 15 voix pour, de :

- **Autoriser Madame la Maire à procéder à l'acquisition des parcelles A1719 et A1720, rue de Saint Germain à l'euro symbolique**
- **Procéder au paiement des frais de notaire à hauteur de 250 €**
- **Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires dans cette procédure**

Point 6 : Cession parcelle A1760

Rapporteur : Emmanuel CHARLES

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme

Considérant qu'il a été convenu de céder la parcelle A1760 d'une surface de 24m² au propriétaire de la parcelle A1718 ;

Considérant le plan d'arpentage du cabinet Géomètre GUIHAIRE du 07/07/2021 ;

Considérant que la commune souhaite céder à l'euro symbolique la parcelle A1760;

Considérant que les frais de notaires s'élèveront à 250 euros au frais de l'acquéreur ;

☞ Délibération

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité par 15 voix pour, de :

- **Autoriser Madame la Maire à procéder à la cession de la parcelle A1760 à l'euro symbolique, frais de notaire pour l'acquéreur**
- **Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires dans cette procédure**

Point 7: Informations diverses :

- Point situation sanitaire :

Arrêté préfectoral n°SIDPC 2021-125 précisant les la liste des centres de vaccination contre la Covid-19.

Décret n° 2021-1521 du 25/11/2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 01/06/21 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire :

- La dose de rappel de vaccin est désormais ouverte à tous les adultes et peut être administrée dès cinq mois après la deuxième injection. Le pass sanitaire sera d'ailleurs désactivé au bout de sept mois si le rappel n'a pas été fait.
- Le masque est de retour en intérieur et en extérieur pour un certain nombre d'activités.

Un point devra être fait avec les associations à propos des nouvelles réglementations.

- Décisions du Maire prises

N° / Date	Objet	Montants TTC	Entreprise, organisme
DCM 2021-27 du 28/10/21	Revêtement voirie rue Amaryllis en enrobé	4 939,206 €	Ent. CHARBONNIER
DCM 2021-28 du 05/11/21	Achat 3 tables de pique-nique	1 746,00 €	MANUTAN SA
DCM 2021-29 du 12/11/21	Achat rideaux occultants et stores complémentaires CP (salle 2)	1 331,16 €	CREATISS
DCM 2021-30 du 26/11/21	Installation protection carré d'eau (coulée verte entre rue St Germain-rue St Georges)	6 111,60 €	Ent. MAHOT & Fils

- Factures validées :

Prestations, fournitures réglées	Montant TTC	Prestataires
PRODUITS ENTRETIEN MENAGE	559,10 €	ORAPI HYGIENE
LOCATION GRUE DEPLACEMENT BLOC BETON 25/02	420,00 €	AFM RECYCLAGE DERICHEBOURG
REPARATION AUTOLAVEUSE	530,51 €	PRODIM
SPECTACLE ECOLE PUBLIQUE 18/06/21	242,00 €	L ECHAPPEE BELLE
SPECTACLE ECOLE PRIVEE 18/06/21	137,50 €	L ECHAPPEE BELLE
RECEPTION OZORGUES	376,20 €	VIE LA JOIE
DEGRAISSAGE HOTTES CUISINE	678,00 €	STH
REPARATION ISEKI CARTE DISTRIBUTION	219,08 €	ETS VERGER MOTOCULTURE
REPARATION TONDEUSE ISEKI SUITE FUITE	621,23 €	ETS VERGER MOTOCULTURE
REVISION TONDEUSE ISEKI	755,11 €	ETS VERGER MOTOCULTURE
BILLETS TRAIN VISITE ASS NATIONALE 30/11/21	732,60 €	SNCF VOYAGEURS
RIDEAUX ANNEXE MAIRIE	2 254,56 €	CREATISS
MATERIEL VAISSELLE CANTINE	714,83 €	HONORANCE SARL
ENTRETIEN EMISSAIRES VOIRIE 2021 & 2022	5 038,67 €	MOREAU ET ASSOCIES

Madame la Maire précise qu'il faut veiller à informer la population en amont de l'intervention de l'entreprise MOREAU ET ASSOCIÉS par l'intermédiaire du bulletin communal.

- Devis en cours :

Engagements en cours	Montant TTC	Prestataires
CAGE TRANSPORTS ANIMAUX	184,67 €	POLYTRANS
NETTOYAGE FOOT VESTIAIRES 4E TRIM 21	584,58 €	APN SARL
ENTRETIEN MAIRIE 4E TRIM 21	1 641,60 €	APN SARL
NETTOYAGE CP SUITE REPAS DES AINES	216,00 €	APN SARL
PILE LITHIUM DEFIBRILLATEUR 4ANS	466,80 €	IDEALIS BRETAGNE
BALAYAGE VOIRIE année 2021	693,70 €	CCVHA
LOGICIEL GESTION SALLES	1 680,00 €	3 D OUEST
LOGICIEL MODULE RESERVATION SALLES	600,00 €	3 D OUEST
MAINTENANCE LOGICIEL GESTION SALLES	342,00 €	3 D OUEST
BATTERIE ISEKI + CHAMBRES A AIR	217,06 €	ETS VERGER MOTOCULTURE
DEPLACEMENT DEFIBRILLATEUR MAIRIE	226,80 €	IDEALIS BRETAGNE
ENCEINTE MOBILE PERICO	217,20 €	MANUTAN SA
OUVERTURE COFFRE-FORT ELECTRONIQUE EFAST	180,00 €	DOCAPOST
FOURNITURES TRAVAUX CP	300,00 €	GUIMARD MATERIAUX
DESACTIVATION ALARME CENTRE POLYVALENT	250,00 €	LERAY SECURITE
FOURNITURES APS	249,49 €	PAPETERIES PICHON
CAVURNES DU CIMETIERE	600,00 €	GUIMARD MATERIAUX
BETON POUR CAVURNES CIMETIERE	150,00 €	BMI BETON MANUFACTURE INGRA
PARAVENT ANNEXE MAIRIE	150,00 €	CASA FRANCE

- Choix du logo

Plusieurs maquettes de logos ont été élaborées. Deux d'entre elles ont été présélectionnées et soumises au vote des habitants sur Facebook. Le Conseil Municipal valide l'approbation du logo choisi majoritairement par les internautes. Celui-ci sera décliné sur l'ensemble des supports municipaux (site Internet, courriers...).



- Locations CP

Au vu du contexte sanitaire, il n'y a pas de reprise de location du centre polyvalent d'ici le printemps 2022.

Une étude doit être menée par la commission finances sur les conditions d'utilisation du centre polyvalent, le règlement de location et la potentielle révision des tarifs intégrant des prestations de ménage.

Ce dossier fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain Conseil Municipal.

- Agenda :

- Vœux du Maire : vendredi 14 janvier 2022 à 19H00 au Centre Polyvalent.
- Réunion séminaire Agents/Elus : samedi 22 janvier 2022 à 9H30 à la mairie, suivi d'un déjeuner.

Point 8 : Questions diverses :

Christophe LE FRANC informe le Conseil municipal qu'il a été interpellé par l'ASA concernant certains dysfonctionnements relatifs à l'utilisation de la salle de sport. Chantal MAHOT précise qu'un rendez-vous est fixé à l'association le samedi 11 décembre 2021 en mairie.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 21H30.

* * * * *



La Maire,

Virginie GUICHARD